

## Bachelor en Information documentaire Descriptif de module

**Domaine :** Economie et services

**Filière :** Information documentaire

### Intitulé de module Travail de Bachelor 2019-20

**Code :** 706

**Type de formation :**

Bachelor  Master  MAS  DAS  CAS  Autres : ...

**Niveau :**

- Module obligatoire  
 Module spécialisé (à choix)  
 Module Travaux majeurs

**Domaine :**

- Bibliothéconomie  
 Archivistique  
 Gestion de l'information  
 Web et technologie de l'information  
 Projet  
 Formation professionnelle

**Organisation temporelle :**

- Module sur 1 semestre  
 Module sur 2 semestres

- Semestre d'automne  
 Semestre de printemps – S6

### Prérequis

- Avoir validé les modules des semestres 1, 2, 3 et le module 754 (sauf exception dûment motivée pour ce dernier module)  
 Avoir suivi le module  
 Pas de prérequis  
 Autres : ...

### Règle de validation du module

- Module validé si moyenne des cours égale ou supérieure à 4  
 Module validé si moyenne des cours égale ou supérieure à 4 et unité de cours supérieure ou égale à 3  
 Autres : Module acquis si le travail de bachelor est sanctionné par une note finale située entre 6 et 4 (moyenne de différentes notes attribuées, selon la Directive du travail de bachelor)

**Crédits ECTS :** 16

### Organisation – Descriptif par unité de cours

Code	Unité de cours	% du module
7061	Travail de Bachelor	100%

### 7061 : Travail de Bachelor

**a) Objectifs visés :**

Le travail consiste à réaliser un projet confié par une institution (ci-après : le mandant) à chaque étudiant.

Pour le détail des objectifs, voir la Directive ad hoc détaillée, accessible sous :

<https://www.hesge.ch/heg/sites/default/files/etudier-heg/cursus-academique/documents/id/directive-tb-2020.pdf>

**b) Description de la démarche**

Méthode d'enseignement :

Accompagnement méthodologique individualisé (par le conseiller attribué à chaque étudiant).

Langue principale d'enseignement :

- Français  
 Allemand

- Anglais  
 Autres : .

## c) Modalité d'évaluation

Voir la Directive ad hoc

## Modalités de remédiation

- Remédiation possible si le résultat du module est compris entre 3.5 et 3.9/6  
 Pas de remédiation  
 Module à refaire en cas d'obtention d'une note en dessous de 3.5 (nouveau travail de bachelor à réaliser dans les 6 mois)

Les modalités détaillées sont les suivantes :

- Module validé si la moyenne des notes est égale ou supérieure à 4 ET si la note attribuée au mémoire est supérieure ou égale à 4
- Si la moyenne des notes est égale ou supérieure à 4, mais la note attribuée au mémoire est située entre 3.5 et 3.9, l'étudiant est soumis à une remédiation portant sur ce dernier
- Si la moyenne des notes est égale ou supérieure à 4, mais la note attribuée au mémoire est inférieure à 3.5, l'étudiant est en échec et est autorisé à déposer un second travail de Bachelor.

## Remarques

**Responsable de module : Tout l'équipe**

**Descriptif validé par le responsable du module, le 17 février 2020**

**Descriptif validé par le responsable du responsable de la filière en Information documentaire, le 17 février 2020**